

Label Cergy Commerce

La ville s'investit et se mobilise auprès des commerces de proximité. À travers le label Cergy Commerce, la commune marque son souhait de valoriser la qualité de ses commerces locaux.

Les inscriptions pour le label Cergy Commerce 2025-2027 sont maintenant terminées.

Pourquoi demander le label Cergy Commerce ?

- **Valoriser** les atouts de votre commerce ou de votre restaurant ;
- **Gagner** en notoriété grâce à une importante visibilité sur le territoire ;
- **Rassurer** sa clientèle en s'inscrivant dans un dispositif local.

Qui peut obtenir le label ?

- **Les commerces cergyssois** ayant une boutique physique avec vitrine à jour de leurs autorisations administratives ATERP / Enseigne / ODP / urbanisme, implantés hors d'un centre commercial dont la majorité des boutiques ne sont pas visibles de la rue.
- **Les restaurants cergyssois** ayant fourni un contrat de collecte des huiles usagés ou bordereaux justificatif.
- **Les enseignes nationales et franchises** implantées à Cergy (*sous conditions*).

Un processus d'évaluation complet

Un audit sera réalisé selon une grille prédéfinie de **6 critères principaux** :

- Abords de l'établissement ;
- Vitrine ;
- Aspect intérieur ;
- Communication & numérique ;
- Emploi
- Développement durable.
- **NOUVEAUTÉ 2025-2027** : passage d'un client mystère

La grille d'évaluation est composée d'éléments à analyser et de questions-réponses avec le

commerçant.

Pour obtenir le label, le commerçant doit obtenir **la note minimale de 85 points**.

Les enseignes nationales et franchises pourront être auditées selon les mêmes critères mais ne pourront pas concourir à la visibilité premium.

5 prix d'honneur

Quatre prix spéciaux sont remis pour féliciter l'engagement des commerçants sur des thématiques spécifiques :

- Qualité de l'accueil et du service ;
 - Engagement dans la vie locale ;
 - Développement durable ;
 - Communication.
- **Un prix spécial « coup de cœur cergyssois »** est également décerné par un vote en ligne, permettant aux Cergyssois de choisir leur commerçant préféré parmi les labellisés !

Les étapes

1 – Candidature

Le commerçant ou le restaurateur remplit son bulletin d'inscription en ligne.

2 – Audit

À réception du bulletin d'inscription et sous réserve de la vérification des critères d'éligibilité, le service commerce de la ville de Cergy contacte le commerçant afin de convenir d'un créneau de 30 minutes pour la réalisation de l'audit.

3 – Études et résultats

À l'issue de l'ensemble des audits, le service commerce de la ville de Cergy procède au classement final des établissements au vu de la notation obtenue lors des audits.

Chaque commerçant est informé de son propre résultat et est convié à la remise des prix, si son classement le permet.